DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON DE PONT D'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA **COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN**

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	12	0	12

Date de la convocation
7 mars 2025

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize du mois de mars, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD.

Membre absent : Sandrine BALLANDRIN.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN

N° de l'acte : DEL.2025.03.13.13

OBJET : Budget assainissement - Approbation du compte de gestion établi par Mme Mireille PELTIER, receveur.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Thierry DUPUIS, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations effectuées ;
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

MAIRIE DE NEUVILLE SUR AIN
AIN

Identifiant unique de l'acte :
001-210102737-20250313-2025031313D0071-DE
Transmission n°ASCL_2_2025-04-08T17-56-04.00
(MI260368810)
Date de télétransmission : 08 avril 2025
Date de réception préfecture : 08 avril 2025